

Le présent document donne une explication sommaire de certains renseignements importants que contiennent les Conditions générales pour CFD à l'intention de résidents non américains conclues entre vous et CMC Markets Canada Inc. (« CMC Markets Canada »). Dans le présent document, CMC Markets Canada est appelé « nous » et ses formes dérivées.

1. Qui sommes-nous?

CMC Markets Canada est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Nous sommes là pour exécuter vos instructions de négociation ; nous ne donnons pas de conseils ni ne faisons de recommandations. Vous effectuez toutes les opérations et prenez toutes les décisions de placement. Notre plateforme exécute des instructions de négociation visant une vaste gamme de produits (produits de change, marchandises, actions, indices et valeurs du Trésor) au moyen de contrats sur différence (CFD). Nous offrons des comptes sur marge aux clients de détail.

Tout placement dans des CFD ou d'autres dérivés comporte un niveau de risque élevé pour votre capital. Les cours des CFD peuvent évoluer à votre désavantage très rapidement. Il est possible que vos pertes dépassent le placement initial et que vous soyez tenu de régler des sommes supplémentaires. Ces produits ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il vous revient par conséquent de vous assurer de bien évaluer les risques associés à ces produits et d'obtenir un avis indépendant au besoin.

2. Renseignements importants sur le client.

La réglementation nous oblige à obtenir et à maintenir de l'information vous concernant en matière de connaissance du client qui est exacte. Nous sommes également tenus de démontrer aux organismes de réglementation desquels nous relevons que le risque élevé que comporte la négociation de CFD convient à votre situation financière, à votre expérience en négociation et à vos connaissances en placement. Pour pouvoir nous acquitter de ces obligations, nous devons obtenir de vous des renseignements, dont notamment les renseignements requis pour :

- vérifier votre identité;
- évaluer votre situation financière (y compris des détails sur votre emploi, votre salaire annuel et votre valeur nette) et vos connaissances et expérience en négociation;
- vérifier si vous êtes un initié ou un actionnaire contrôlant d'une société ouverte ou une personne politiquement vulnérable;
- vérifier, si vous ouvrez un compte d'entreprise, la nature de l'activité, les détails des avoirs et l'identité des personnes physiques qui sont propriétaires (même indirectement) de plus de 10 % des actions de la société ou qui exercent une emprise sur un tel pourcentage;
- confirmer que l'ouverture d'un compte pour CFD vous convient en fonction des renseignements reçus. Pour dissiper toute ambiguïté, en qualité de courtier exécutant, nous ne sommes plus tenus d'évaluer si chaque opération vous convient, et nous ne le faisons pas, une fois que votre compte est ouvert.

S'il devait se produire, n'importe quand à l'avenir, des changements qui pourraient toucher (en particulier) votre revenu, vos objectifs de placement, votre tolérance au risque, votre valeur nette ou vos obligations prévues par la réglementation, veuillez nous en aviser pour que nous puissions nous assurer que l'information vous concernant que nous avons est toujours d'actualité. Dès que CMC Markets Canada apprend qu'un important changement a été apporté à l'information vous concernant en matière de connaissance du client, elle est tenue de démontrer aux organismes de réglementation desquels elle relève que votre compte vous convient toujours compte tenu de l'information révisée. À tout le moins, CMC Markets Canada vous demandera de confirmer une fois par an l'information que vous lui avez fournie. Si vous ne répondez pas à notre demande de confirmation, votre compte peut faire l'objet de restrictions vous empêchant de nouer de nouvelles positions. Vous devriez vous familiariser avec la documentation commerciale pertinente et d'autres documents portant sur vos placements. Une étude minutieuse de l'ensemble de vos documents commerciaux, juridiques ou d'autre nature vous aidera à bien comprendre vos placements. Nos représentants sont formés pour vous offrir le soutien nécessaire pour la gestion de votre compte de placement, mais ne vous donneront aucun conseil en placement. Nous vous invitons, au besoin, de solliciter des conseils indépendants auprès de professionnels disposant des compétences requises.

3. Risques associés à la négociation de CFD.

Les CFD que nous offrons peuvent exposer votre capital à un risque élevé dans la mesure où les cours peuvent évoluer rapidement à votre désavantage. Vous pouvez perdre plus que le placement initial et vous pourriez être amené à payer des sommes supplémentaires. Veuillez noter que les risques associés sont d'autant plus élevés que l'effet de levier est important. Vous ne devriez conclure des opérations avec nous que si vous comprenez bien les risques auxquels vous vous exposez. En cas de doute, vous devriez demander un avis professionnel indépendant.

Le présent document ne saurait énumérer ou expliquer l'ensemble des risques et des autres caractéristiques importantes des opérations sur CFD et sur d'autres dérivés. Nous vous invitons à consacrer le temps nécessaire pour lire l'ensemble des renseignements pertinents que nous vous fournissons, notamment notre Avertissement sur les risques, nos Conditions générales pour CFD, notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD, ainsi que l'information présentée sur notre site Web et notre plateforme. Compte tenu des risques, vous ne devriez négocier des CFD que si vous comprenez la nature de ce produit, les relations contractuelles auxquelles vous prenez part et l'étendue du risque auquel vous vous exposez.

En plus de ce qui précède, lorsque les clients ouvrent un compte auprès de CMC Markets Canada inc., ils reçoivent : L'avertissement sur les risques associés aux CFD, la Politique d'exécution des ordres pour CFD, les Conditions générales

pour CFD et le Document de divulgation de la relation de CMC Markets. Les clients recevront également la documentation de divulgation obligatoire de l'OCRCVM : Comment l'OCRCVM protège les investisseurs, déposer une plainte : Dépôt d'une plainte : Guide de l'investisseur Partie 1 de 2 et Comment puis-je récupérer mon argent? Guide de l'investisseur Partie 2 de 2.

4. Conflits d'intérêts.

Si CMC Markets noue de futures relations d'affaires qui peuvent être perçues comme compromettant l'indépendance de notre service à la clientèle ou de notre supervision des comptes, les clients seront avisés des détails de l'éventuel conflit d'intérêts conformément à notre politique de divulgation des conflits d'intérêts.. Une copie de la divulgation des conflits d'intérêts de CMC Markets vous est fournie avant que vous n'ouvriez un compte chez nous. Elle est également disponible sur notre site Internet. Nous vous recommandons vivement de la lire avant d'ouvrir un compte chez nous.

Si nous avons ouvert votre compte conformément à un accord de recommandation, nous vous fournirons les informations réglementaires prescrites concernant la structure de rémunération versée à l'agent de recommandation.

5. Structure de frais.

Pour obtenir de l'information complète sur notre structure de frais globale actuelle, y compris l'ensemble des coûts que vous payez lorsque vous faites, détenez et vendez des placements, veuillez consulter la rubrique sur les frais et charges de notre site Web. Si certains éléments de cette information vous préoccupent, veuillez communiquer avec nous avant d'ouvrir votre compte. Nous pourrions ainsi vous aider à mieux comprendre notre structure de frais.

6. Production de rapports.

Nous vous communiquerons régulièrement des renseignements sur votre compte en vous fournissant des confirmations d'opérations et des relevés de compte.

Confirmations des transactions : Nous vous enverrons toujours une confirmation pour chaque transaction ouverte ou fermée à votre compte, dans les deux jours ouvrables suivant l'exécution de la transaction.

Les confirmations de transactions sont intégrées aux relevés de compte quotidiens, qui sont accessibles sur la plateforme de négociation. Vous pouvez également choisir de recevoir les relevés à votre adresse courriel.

La confirmation de transaction comprendra des détails sur la transaction, notamment :

- la quantité et la description de la transaction;
- la contrepartie payée pour la transaction;
- la commission versée, le cas échéant, relativement à la transaction.

Relevés de compte : Des relevés quotidiens et mensuels sont générés pour votre compte lorsqu'il y a un solde en caisse ou une transaction. CMC Markets Canada fournit un relevé de compte mensuel pour votre compte ; celui-ci est disponible cinq jours ouvrables après la fin du mois. Le relevé de compte mensuel est disponible sur votre plateforme de négociation et vous pouvez choisir de le recevoir à votre adresse courriel. Le relevé de compte mensuel est une fusion des renseignements relatifs à votre compte pour le mois civil précédent.

Les relevés de compte vous donnent tous les *renseignements pertinents sur l'activité de votre compte*, notamment :

- le solde d'ouverture et de fermeture du compte;
- tous les dépôts, crédits, retraits et débits effectués au compte;
- la quantité et la description de chaque CDF ouvert et fermé, ainsi que les dates applicables;
- la quantité, la description et la valeur de chaque CDF détenu dans le compte; et
- les commissions et les frais applicables.

Un relevé annuel vous est remis pour une période de 12 mois se terminant en décembre de chaque année. Il s'agit d'un résumé des activités du compte, y compris tous les frais et toutes les charges, qui ont été imputés à vos comptes tout au long de l'année.

CMC Markets Canada ne fournit pas de référencement ni de rendement en pourcentage des comptes en raison de la nature hautement spéculative de la négociation des CFD. Le rendement de vos titres est mesuré en fonction des profits réalisés et non réalisés et des pertes constatées dans vos relevés de compte. De plus, vous pourrez surveiller vos soldes de marge et vos positions ouvertes en temps réel sur notre plateforme.

7. Traitement des plaintes.

CMC Markets Canada dispose d'un processus de traitement des plaintes détaillé qui est censé assurer une enquête approfondie et objective en cas de différends entre nos clients et nos employés ou la société et un règlement de ces différends dans des délais raisonnables. Une copie de la déclaration de CMC Markets sur les plaintes des clients et la résolution des litiges, qui contient notre processus de traitement des plaintes, vous est fournie avant que vous n'ouvriez un compte chez nous. Il est également disponible sur notre site Web. À tout moment, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par e-mail pour discuter de la procédure de traitement des plaintes et de vos options.

8. Comment communiquer avec nous.

S'il vous faut davantage d'information associée à vos placements, à votre compte ou à tout autre sujet de préoccupation lié à votre relation d'investisseur avec nous, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle au 416-682-5000 ou par courriel à l'adresse clientmanagement@cmcmarkets.ca.